

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2023-016 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 07 mars 2023
---	--

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Jean-Noël JAUBERT

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Marie-José SCHREIDER, Syndie FABRE à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Christine NALLET à Jean-Yves RICHAUD, Valérie MOUTTE à Séverine BERGERET, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.9 – Visite du Sénat des enfants scolarisés en classe de 3ème

Monsieur le Maire expose :

Le programme de scolarité des élèves de 3^{ème} comprend les institutions de la Vème république. Afin de donner plus de maîtrise à ces connaissances, la collectivité pourrait proposer à l'ensemble des élèves de ce niveau scolaire une visite du Palais du Luxembourg, siège du Sénat à Paris.

Ces élèves pourraient être encadrés par des élus municipaux.

Le déplacement se ferait sur une journée en TGV et les déplacements sur place se feront en métro et en bateau bus.

Le sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste BLANC, propose de nous accueillir le samedi 29 avril 2023.

Outre la visite des salles les plus prestigieuses du Palais du Luxembourg avec entre autre l'hémicycle, haut lieu de la démocratie où sont votées les lois après débats, les élèves auraient l'opportunité de visiter d'autres monuments historiques de notre capitale.

La commune participerait financièrement à cette opération pédagogique des élèves de 3^{ème}.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Décide de se prononcer favorablement sur la visite du Sénat pour les élèves de 3^{ème} de la commune de Robion.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011 charges à caractères générales article 6245.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230308-DE_2023_016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
 ROBION, le 08 mars 2023,
 Le Maire,
 Patrick SINTES



La secrétaire de séance
 Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.